

## Ordre du jour n°CA

### RÉUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 7 JUILLET 2022

#### DÉLIBÉRATION N°22/94

#### **SIGNATURE DE LA CONVENTION de financement « FONDS Friches -recyclage foncier » Pour le site « friche ITDT » à Tournon-sur-Rhône**

Le Conseil d'Administration de l'Établissement Public Foncier de l'Ouest Rhône-Alpes,

- VU le Décret modifié n°98-923 du 14 octobre 1998, portant création de l'Établissement Public Foncier de l'Ouest Rhône-Alpes (EPORA),
- VU le Décret 2012-1246 du 7 Novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,
- VU le Programme Pluriannuel d'Intervention 2021-2025, approuvé par la délibération n°21-029 du Conseil d'Administration en date du 05 mars 2021,
- VU la délibération 19/014 du Conseil d'Administration de l'EPORA du 8 mars 2019 approuvant la signature de la Convention Opérationnelle 00C011 « Site ITDT » avec la commune de Tournon-sur-Rhône, et la Communauté d'Agglomération Arche Agglo,
- VU la demande de financement communautaire n° RA0028394, déposée le 10 septembre 2020 au titre du Programme opérationnel FEDER/FSE Rhône-Alpes 2014-2020,
- VU la réception au siège de l'EPORA, le 12 mai 2022, pour signature, de la convention attributive de subvention FEDER, attribuant à l'EPORA une subvention de 1 760 797 € HT, pour le projet de recyclage foncier de la friche industrielle « ITDT »,
- Vu la délibération n°19-108 du Conseil d'Administration du 28 novembre 2019 relative aux délégations accordées au Bureau et au Directeur Général fixant le seuil de délégation de signature de la Directrice générale à 1 000 000 € pour les conventions de subventionnement.

Considérant que :

La Communauté d'Agglomération Arche Agglo et la commune de Tournon-sur-Rhône portent le projet ambitieux de renouvellement urbain d'un tènement de 2.3 ha, assiette de l'ancienne entreprise « Impressions et Teintures De Tournon ».

L'objectif des collectivités est de libérer ce foncier en vue d'y développer un programme mixte mêlant logements, activités et commerces, en mettant en valeur un patrimoine paysager,

faunistique et floristique le long des berges du Doux. La voie cyclable de la Via Rhôna doit parcourir le site.

L'EPORA est maître d'ouvrage des opérations de requalification foncière (acquisitions foncières et travaux de proto-aménagement comprenant désamiantage, déconstruction, et dépollution). Le terrain requalifié sera ensuite cédé à la collectivité afin qu'elle aménage ce secteur.

Dans le cadre de cette intervention, l'EPORA a déposé le 10 septembre 2020 un dossier pour bénéficier du Programme opérationnel FEDER/FSE Rhône-Alpes 2014-2020. Cette demande a été retenue et une subvention de 1 760 797 € a été accordée. Les dépenses sont éligibles si elles sont engagées et acquittées par le bénéficiaire à compter du 1/09/2015 et jusqu'au 30/06/2023.

Sur proposition du Président,

- Autorise la directrice générale d'EPORA à finaliser et à signer la convention de financement « fonds friche -recyclage » foncier pour le site « ITDT » à Tournon-sur-Rhône ;
- Autorise la Directrice Générale à prendre toutes dispositions nécessaires à l'exécution de cette convention de subventionnement.

La Directrice Générale

DocuSigned by:  
  
 EBC60336457847D...

Florence HILAIRE


Le Président du Conseil d'Administration

DocuSigned by:  
  
 21C3D4940AF943A...

Hervé REYNAUD

Pour le Préfet de la région Auvergne-Rhône-Alpes  
 et du département du Rhône,  
 par délégation,  
 le Secrétaire Général Adjoint pour les affaires régionales

7/7/2022

DocuSigned by:  
  
 BFDAC10A80DC4A7...

Sylvain PELLETERET